

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
Unité \* Travail \* Progrès

**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA  
REPUBLIQUE DU CONGO A LA REUNION DES  
COMITES PERMANENTS  
GENEVE  
5 Juin 2008**

Lors de la tenue de la 8<sup>ème</sup> réunion des Etats parties en novembre 2007 à la Mer Morte en Jordanie, mon pays le Congo avait déclaré que les opérations de déminage de la zone soupçonnée minée du territoire pourraient commencer cette année.

Suite aux difficultés endogènes et exogènes rencontrées dans le traitement de cette zone comme zone unitaire aux trois pays frontaliers à celle-ci, le Congo s'est engagé aux préparatifs du déminage d'une manière unilatérale, nonobstant les difficultés qui pourraient entraver cette démarche.

Les différents contacts pris jusqu'à ce jour en vue de la facilitation des opérations post déminage se sont confrontés à quelques difficultés.

Les promesses de financement nous imposent la mise en place d'une structure nationale de lutte antimines, structure qui prend son essence de la loi. Or à ce moment cette loi qui se trouve à l'état de projet, après plusieurs amendements, est au secrétariat du gouvernement pour transmission au parlement en vue de son adoption.

Les procédures d'adoption d'une loi, longues et contraignantes, nous ont emmenés à faire appel à une ONG, MGA en l'occurrence qui travaille avec nous depuis novembre 2007 dans le cadre des opérations de dépollution.

La première phase du programme conclu avec MAG consistait à accomplir les opérations de dépollution. Cette phase s'est achevée en avril 2008 avec la destruction des restes des engins non explosés et engins conservés dans nos arsenaux militaires qui ne présentaient plus d'utilité.

Après cette première phase, sur demande du gouvernement congolais, l'MAG s'est dite prête à soutenir la réalisation de l'étude d'impact de la zone soupçonnée minée. Cette seconde phase fait appel à d'autres financements que nous espérons trouver dans les prochains jours.

Si l'étude d'impact révèle la présence des mines, il va de soi qu'il nous faudra trouver un autre partenaire pour la réalisation des opérations de déminage car la pratique nous recommande de différencier le réalisateur de l'étude d'impact de celui des opérations de déminage pour un meilleur résultat.

Notre objectif de débarrasser cette zone de toute mine avant les délais à nous imposés par la convention reste d'actualité. Il y va tant de la crédibilité de notre pays que de la remise à disposition des terres dont la vie des populations de cette zone en dépend.

C'est ici l'occasion de remercier le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève qui, par de sages conseils, n'a cessé de nous appuyer dans nos initiatives et à l'ONG MAG pour son implication totale dans les actions de dépollution et des promesses de soutien aux actions futures.

Messieurs les co-présidents, soyez rassurés de la volonté de mon pays à respecter les dispositions de l'article 5 de notre convention.

Je vous remercie